
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 9 septembre 2024 à 19 h
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :

Benoit Dorais, maire d'arrondissement
Tan Shan Li, conseillère d'arrondissement
Anne-Marie Sigouin, conseillère d'arrondissement
Alain Vaillancourt, conseiller de ville

formant quorum sous la présidence du maire d'arrondissement, monsieur Benoit Dorais.

MEMBRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ABSENT :

Craig Sauvé, conseiller de ville

MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PRÉSENTS :

Sylvain Villeneuve, directeur d'arrondissement
Sylvie Parent, secrétaire d'arrondissement
Christian Bissonnette, directeur – Travaux publics
Marc-Antoine Dionne, directeur - Culture, sports, loisirs et développement social
Benoit Glorieux, directeur – Services administratifs
Marc-André Hernandez, directeur – Aménagement urbain et patrimoine
Jonathan Chase, commandant - Service de police de la Ville de Montréal, poste de quartier 15
Daphné Claude, secrétaire-rechercheur

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, le maire se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 02.

Un événement précède la tenue de la séance :

- Lancement du Plan local de déplacements 2024-2034 de l'arrondissement du Sud-Ouest

10.01

CA24 22 0212

Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.02

Rapport du maire sur les faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2023 de l'arrondissement

Le maire présente le rapport sur les faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2023 de l'arrondissement.

10.03

CA24 22 0213

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 8 juillet 2024, à 19 h et le 14 août 2024, à 15 h 30

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues le 8 juillet 2024, à 19 h et le 14 août 2024, à 15 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.04

Période de commentaires des élus

La conseillère Sigouin aborde les points suivants :

Sécurisation de l'intersection de la rue Jolicoeur et du boulevard De La Vérendrye
Nouvelle murale au parc-école Marie-de-l'Incarnation
Projet Ma première maison de la culture
Invitation

Le conseiller Vaillancourt aborde les points suivants :

Rénovation des installations aquatiques du parc Ignace-Bourget
Accès-Loisirs

La conseillère Li aborde les points suivants :

Déploiement de la collecte des résidus alimentaires
Invitations

10.05

Période de commentaires du public - Demande de dérogation mineure pour l'immeuble situé au 1740, rue Jacques-Hertel

Aucun commentaire.

10.06

Dépôt du rapport de suivi des requêtes de citoyens

Le maire mentionne que le rapport est déposé sur le site Internet de l'arrondissement.

10.07

Période de questions et commentaires du public

À 19 h 53, le maire annonce le début de la période de questions. Les personnes mentionnées ci-dessous adressent une question relative au sujet suivant :

François Arteau
(Les Amis du parc Angrignon)

Parc Angrignon – Dépôt d'un document

Mathieu Prévost	École primaire dans Griffintown
Abder Mimouni	Bâtiment désaffecté au 4000, rue Saint-Patrick
Étienne Pemberton-Renaud	Piste cyclable sur la rue Hadley
Alain Turgeon	Promenade Smith
Véronique Lalime	Ancienne bibliothèque de Saint-Henri
Christopher Hogan	Inondation rue Sainte-Marie
Louis Poisson	Taxe de vente du Québec / Maison Benoit Labre
Étienne Le Nigen	École primaire dans Griffintown
Jean-François Gauvin	Maison Benoit Labre

La période de questions prend fin à 20 h 42.

10.08

CA24 22 0214

Résolution pour souligner la Journée internationale de la démocratie du 15 septembre

Attendu que la Journée internationale de la démocratie est célébrée depuis 2007 par l'Organisation des Nations unies et est tirée de l'adoption, en septembre 1997, de la Déclaration universelle sur la démocratie;

Attendu que la démocratie est essentielle au fonctionnement de notre société, qu'elle permet l'implication des citoyen(ne)s dans son développement et s'exerce partiellement dans plusieurs pays;

Attendu que les élu(e)s municipaux veulent témoigner de l'importance de la démocratie;

Attendu que la Ville de Montréal déploie plusieurs mécanismes démocratiques depuis de nombreuses années (conseil municipal et d'arrondissement, commissions permanentes, budgets participatifs, Office de consultation publique de Montréal, Élections Montréal, etc.);

Attendu que la Ville de Montréal soutient des organisations, dont Concertation Montréal, qui contribuent au développement et au maintien de la vie démocratique;

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest a une tradition en matière de démocratie et de consultation citoyenne permettant à toutes et à tous de participer activement aux décisions les concernant dans une optique d'ouverture et de transparence, par exemple en urbanisme avec les consultations publiques sur le PPU Griffintown et sa mise en œuvre; en mobilité avec la démarche participative sur le Plan local des déplacements; en aménagement urbain avec des rencontres citoyennes dans le cadre de la modernisation de parcs;

Attendu que l'Arrondissement a notamment initié des exercices participatifs à vocation éducative tels que Parlons budget qui permettait aux participant(e)s de se prononcer sur les orientations du budget de fonctionnement alloué aux services de proximité - travaux publics, culture, sport et loisirs, services aux citoyen(ne)s et entreprises - dans un souci d'équilibre budgétaire et Parlons bibliothèques pour l'élaboration de stratégies visant à adapter l'offre de service aux besoins des usager(e)s dans les quatre bibliothèques du Sud-Ouest;

Attendu qu'en 2023, le projet de corridor écologique, permettant de relier d'importants espaces de biodiversité entre LaSalle et Le Sud-Ouest, voyait le jour dans le cadre du premier budget participatif de la Ville de Montréal (2020-2021);

Attendu que l'Arrondissement du Sud-Ouest a, en 2023, consacré 200 000 \$ à son premier budget participatif pour permettre à la population de s'impliquer à toutes les étapes d'un projet devant entre autres répondre aux impératifs environnementaux et sociaux;

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De souligner la *Journée internationale de la démocratie* en réaffirmant toute l'importance de la démocratie, à travers l'éducation dès le plus jeune âge et la valorisation des instances qui la portent; en réitérant l'importance de la participation citoyenne, en particulier celle des femmes, des jeunes et des groupes marginalisés, dans le processus démocratique; et en encourageant les initiatives visant à sensibiliser les citoyen(ne)s quant à leur rôle crucial dans le maintien et le développement de la démocratie;

De transmettre copie de la présente à Concertation Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
10.09

CA24 22 0215

Proclamation relative à la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire du 23 au 29 septembre 2024

Attendu qu'il est d'intérêt public de sensibiliser la population aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyen(ne)s;

Attendu qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Attendu que la sécurité ferroviaire est un enjeu important dans le Sud-Ouest et que l'Arrondissement fait les représentations nécessaires auprès de l'industrie ferroviaire et des gouvernements pour rendre encore plus sécuritaire le réseau, tout particulièrement en zone urbaine;

Attendu que l'Arrondissement fera la promotion sur les réseaux sociaux et sur son site Internet de la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire du 23 au 29 septembre 2024;

En conséquence, le maire de l'arrondissement proclame :

Que du 23 au 29 septembre 2024 soit la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire et invite la communauté du Sud-Ouest à la prudence aux abords du réseau ferroviaire.

10.10

CA24 22 0216

Adopter le Plan local de déplacements 2024-2034 de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le Plan local de déplacements du Sud-Ouest 2024-2034.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
12.01 1249793001

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.04 de l'ordre du jour.

CA24 22 0217

Accorder un contrat à 9363-9888 Québec inc., pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus du réseau d'égout de l'arrondissement au montant de 120 378,83 \$, taxes incluses - Contrat de gré à gré en vertu du Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) - Demande de prix 212445 - 3 soumissionnaires

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder à 9363-9888 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le nettoyage et l'inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus du réseau

d'égout de l'arrondissement au montant de 120 378,83\$, taxes incluses, conformément à la demande de prix 212445.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.01 1248324004

CA24 22 0218

Accorder un contrat à Patriarche Architecture inc. pour des services professionnels en surveillance des travaux pour la rénovation des installations aquatiques du parc Ignace-Bourget, au montant de 600 468,44 \$ taxes incluses / Autoriser une dépense totale de 690 538,71 \$, comprenant les taxes et les contingences - Appel d'offres public 212438 - 1 soumissionnaire

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un contrat à Patriarche Architecture inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, pour des services professionnels en surveillance des travaux pour la rénovation des installations aquatiques du parc Ignace-Bourget, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 600 468,44 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 212438 ;

De procéder à une évaluation de rendement de l'adjudicataire ;

D'autoriser une dépense de 90 070,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences ;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 69,4% par le Service des grands-parcs, du Mont-Royal et des sports et à 30,6% par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.02 1248763003

CA24 22 0219

Approuver les modifications à la convention conclue avec l'organisme Marché Ti-Frais afin de modifier la date de fin du projet

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver les modifications à la convention conclue entre la Ville de Montréal et l'organisme Marché Ti-Frais afin de modifier la date de fin du projet pour permettre la réalisation complète du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
20.03 1248980004

CA24 22 0220

Autoriser une dépense additionnelle de 8 367,91 \$, taxes incluses, pour la conception d'aménagement du Parvis De Biencourt, dans le cadre du contrat accordé à l'équipe regroupant les firmes Mousse Architecture de Paysage inc., Collectif Escargo inc., Gravitaire S.E.N.C. et Rose Architecture inc. (résolution CA17 220377), majorant ainsi le montant total du contrat de 172 635,92 \$ à 181 003,83 \$, taxes incluses

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense additionnelle de 8 367,91\$, taxes incluses, pour la conception d'aménagement du Parvis De Biencourt, dans le cadre du contrat accordé à l'équipe regroupant les firmes Mousse Architecture de Paysage inc., Collectif Escargo inc., Gravitaire S.E.N.C. et Rose Architecture inc. (résolution CA17 220377), majorant ainsi le montant total du contrat de 172 635,92 \$ à 181 003,83 \$, taxes incluses;

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1245973003

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 et 30.02 de l'ordre du jour.

CA24 22 0221

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour les mois de juin et juillet 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour les mois de juin et juillet 2024, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour les périodes comptables de juin et juillet 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1247279003

CA24 22 0222

Prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2024 pour l'arrondissement du Sud-Ouest en date du 30 juin 2024 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé avec celui du 30 juin 2023

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt de la projection des résultats de l'exercice financier 2024 en date du 30 juin 2024 et de l'état des revenus et des dépenses réels au 30 juin 2024 comparé avec celui du 30 juin 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1243547002

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 30.03 à 30.07 de l'ordre du jour.

CA24 22 0223

Autoriser une dépense de 135 228,65 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en géotechnique, en hydrogéologique et en caractérisation des sols dans le carré d'Hibernia et dans la rue Island, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et AtkinsRéalis Canada inc. (CG24 0130/entente cadre 1639739) / Autoriser une dépense totale de 148 751,52 \$ comprenant les taxes et les contingences

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 135 228,65 \$, taxes incluses, pour la rétention de services professionnels en géotechnique, en hydrogéologique et en caractérisation des sols dans le carré d'Hibernia et dans la rue Island, conformément à l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Montréal et AtkinsRéalis Canada inc. (CG24 0130/entente cadre 1639739);

D'autoriser une dépense de 13 522,87 \$ taxes incluses à titre de budget de contingences 10%;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1247843002

CA24 22 0224

Autoriser une affectation de surplus de 27 737 \$ aux projets issus de Prévention Montréal - Axe 1

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus divers de 27 737 \$ pour les projets issus de Prévention Montréal AXE 1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1243547003

CA24 22 0225

Approuver la reconnaissance de l'organisme Projet MR-63 dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver la reconnaissance de l'organisme Projet MR-63, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes à but non lucratif de l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.05 1246748003

CA24 22 0226

Approuver une grille d'évaluation et de pondération pour l'évaluation des propositions des appels d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux écoresponsables et durables pour l'ensemble des projets de l'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver une grille d'évaluation et de pondération pour l'évaluation des propositions des appels d'offres pour la fourniture et l'installation d'équipements de jeux écoresponsables et durables pour l'ensemble des projets de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.06 1247972002

CA24 22 0227

Octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant la somme de 21 003,26 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'octroyer des contributions financières non récurrentes totalisant 21 003,26 \$, à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Projets	Montants
Société de développement commercial Les Quartiers du Canal	Pour le financement de la fermeture de la rue nécessaire à l'organisation du Festival À l'Ouest de la Dame	12 000 \$
Maison de soins palliatifs du Sault-Saint-Louis	Pour le financement de l'organisation du Gala d'ouverture qui aura lieu le 9 octobre 2024 et qui viendra célébrer le travail, la persévérance et la vision des bâtisseurs qui œuvrent à la réalisation du projet	1 000 \$
Société d'histoire Saint-Paul-Émard	Pour le financement du déménagement et de l'entreposage du matériel, en attendant l'ouverture du carrefour communautaire	1 743,26 \$
Club optimiste St-Paul Montréal inc.	Pour le financement de l'achat de quatre billets supplémentaires dans le cadre du Souper Homards et Rôti de bœuf qui a eu lieu le 24 mai 2024	560 \$
Coalition de la Petite-Bourgogne/Quartier en santé	Pour le financement de l'organisation du projet de mini-soccer destiné aux enfants de 6 à 17 ans par l'association des locataires des Habitations Workman-Delisle	200 \$
SDC Pointe-Saint-Charles	Pour le financement de la campagne de sociofinancement réunissant les trois SDC du Sud-Ouest et la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal, dont l'objectif est de promouvoir l'achat local et de raviver nos territoires commerciaux	5 000 \$
Famijeunes	Pour le financement de l'organisation du 50 ^e anniversaire de l'organisme qui aura lieu le 29 septembre 2024	500 \$

D'autoriser une affectation de surplus de 21 003,26 \$;

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
30.07 1249386008

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.03 de l'ordre du jour.

CA24 22 0228

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005)

La conseillère Li donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005).

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le respect, le civisme et la propreté (RCA11 22005).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1245603001

CA24 22 0229

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA11 22010)

La conseillère Li donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA11 22010).

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le sur les sur le déneigement et l'enlèvement de la neige (RCA11 22010).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1245603002

CA24 22 0230

Donner un avis de motion et déposer un projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA23 22014)

La conseillère Li donne avis de motion qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure, un Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA23 22014).

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA23 22014) (exercice financier 2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1245603003

CA24 22 0231

A) Adopter, avec changement, le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024;

Considérant l'adoption d'un projet de règlement lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024;

Considérant l'assemblée publique qui s'est tenue le 30 mai 2024, des changements ont été apportés au projet de règlement depuis son adoption, soit :

la modification des annexes jointes au projet de règlement afin d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, avec changement, le Règlement modifiant le règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), qu'il soit numéroté 01-280-72 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1244334002

CA24 22 0232

B) Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047)

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 6 mai 2024;

Considérant qu'aucun changement n'a été apporté au projet de règlement depuis son dépôt;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016), en vue d'assurer la conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047), qu'il soit numéroté RCA24 22006 et qu'il soit soumis aux approbations requises par la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1244334002

Il est proposé par la conseillère Li, appuyé par le conseiller Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.05 à 40.09 de l'ordre du jour.

CA24 22 0233

Adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA21 220327 autorisant la construction d'un projet commercial situé au 1101, rue Ottawa (lot 1 853 744 du cadastre du Québec)

Considérant l'avis favorable du comité consultatif d'urbanisme du 26 août 2024;

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation (RCA04 22003), un projet de résolution modifiant certaines dispositions de la résolution CA21 220327 autorisant la construction d'un projet commercial situé au 1101, rue Ottawa (lot 1 853 744 du cadastre du Québec), selon les autorisations et exigences suivantes :

D'abroger, pour la résolution CA21 220327, les exigences suivantes :

- l'aménagement d'un local d'une superficie minimale de 50 m² situé au niveau immédiatement inférieur au rez-de-chaussée aux fins d'opération des équipements mécaniques et électriques de la

place William-Dow. Ce local devra être accessible en tout temps par la Ville de Montréal à partir d'un accès directement adjacent au domaine public;

- l'aménagement d'une murale ou d'une intervention artistique pour un mur aveugle implanté à la limite latérale du terrain;
- pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), un document décrivant l'intervention artistique;
- avant l'émission d'un permis autorisant la construction d'un bâtiment, l'identification de l'intervention artistique aux plans pour permis.

De remplacer, pour la résolution CA21 220327, l'exigence suivante :

« Que le niveau sonore du bâtiment audible à l'extérieur des limites de la place William-Dow soit égal ou inférieur à 55 dBA Leq (24 h) »

par l'exigence suivante :

« Que le niveau sonore des activités à l'intérieur du bâtiment pouvant être audible à l'extérieur des limites de la place William-Dow soit égal ou inférieur à 55 dBA Leq (24 h) »

De remplacer, pour la résolution CA21 220327, l'autorisation suivante :

« L'aménagement d'une unité de stationnement à l'extérieur en cour avant. »

par l'autorisation suivante :

« L'aménagement d'une aire de chargement à l'extérieur en cour avant d'une largeur maximale de 3,5 mètres et d'une profondeur maximale de 12 mètres. Aucun véhicule ne peut être stationné dans cet espace pour une durée prolongée. »

Les travaux visés par la résolution CA21 220327 devront débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de cette résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution et à la résolution CA21 220327 seront nulles et sans effet.

De déléguer au secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de l'assemblée publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1244334004

CA24 22 0234

Édicter, en vertu de l'article 17 du Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest (RCA11 22004), une ordonnance permettant au CHSLD Louis-Riel d'organiser une vente-débarras les 19 et 20 septembre 2024 au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal situé au 2120 rue Augustin-Cantin

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 17 du Règlement régissant les ventes-débarras sur le territoire de l'arrondissement Sud-Ouest (RCA11 22004), une ordonnance autorisant une vente-débarras les 19 et 20 septembre 2024 au CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, situé au 2120, rue Augustin-Cantin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1241228003

CA24 22 0235

Édicter les ordonnances nécessaires dans le cadre d'événements publics - Séance du 9 septembre 2024

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu du Règlement sur le bruit à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20), une ordonnance autorisant le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 septembre 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, paragraphes 1^o et 3^o de l'article 531), une ordonnance autorisant l'installation d'enseignes et/ou de bannières, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 septembre 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre P-1, article 3 et 8), une ordonnance autorisant la vente de boissons, non alcoolisées et alcoolisées, d'articles promotionnels et de nourriture, selon les sites et les horaires identifiés dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 septembre 2024.

D'édicter, en vertu du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M., chapitre C-4.1, paragraphe 8^o de l'article 3), une ordonnance autorisant la fermeture des rues à la circulation de véhicules motorisés, sur les rues et les périodes identifiées dans le tableau Programmation des événements dans l'arrondissement du Sud-Ouest - séance du 9 septembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.07 1249838008

CA24 22 0236

Accepter le versement d'une somme compensatoire de 61 100 \$ à des fins de parcs ou de terrains de jeux et dont le total équivaut à 10% de la valeur des lots projetés 6 462 151, 6 462 152 et 6 462 153 du cadastre du Québec, anciennement le lot 1 573 841 du cadastre du Québec, situé au 1740 rue de Roberval, et ce, conformément au Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055)

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accepter la somme de 61 100 \$ à des fins de parc, que le propriétaire du lot 1 573 841 du cadastre du Québec, situé au 1740 rue De Roberval, doit transmettre à la Ville en satisfaction du paragraphe 2^o de l'article 3 du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal (17-055), équivalant à 10 % de la valeur réelle des nouveaux lots projetés 6 462 151 à 6 462 153 du cadastre du Québec;

D'imputer la recette au compte de fonds de parc, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
40.08 1241228004

CA24 22 0237

Ajouter 58 espaces de stationnement tarifés à divers endroits sur le territoire de l'arrondissement

Attendu le paragraphe 6 de l'article 4 du Règlement sur la circulation et le stationnement à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (R.R.V.M. chapitre C-4.1);

Il est proposé par Tan Shan Li

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'ajouter 3 espaces de stationnement tarifés sur la rue Allard, entre le boulevard Monk et la rue Briand;

D'ajouter 55 espaces de stationnement tarifés sur la rue du Centre, entre les rues Charlevoix et Roperly, et sur la rue Charlevoix, entre les rues Saint-Charles et de Châteauguay;

De conserver toute autre signalisation en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1247365005

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.10 à 40.14 de l'ordre du jour.

CA24 22 0238

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant le numéro 401, rue des Seigneurs

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Campanella & Associés, architecture et design, déposés et estampillés en date du 12 août 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé au 401, rue des Seigneurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1248504022

CA24 22 0239

Approuver les plans PIIA - Projet de construction pour l'immeuble portant les numéros 2532 à 2542, rue Jolicoeur

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Maurice Martel architectes, déposés et estampillés en date du 13 août 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction pour le bâtiment situé aux adresses 2532 à 2542, rue Jolicoeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1248504025

CA24 22 0240

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant les numéros 1685-1691, avenue de l'Église (Mission Old Brewery)

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par la firme d'architecture Microclimat, déposés et estampillés en date du 11 juillet 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 1685-1691, avenue de l'Église.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1248504026

CA24 22 0241

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation de l'immeuble portant le numéro 5634, rue Eadie

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans préparés par Robert Constantin, architecte, déposés et estampillés en date du 14 août 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation pour l'immeuble situé au 5634, rue Eadie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1244824015

CA24 22 0242

Approuver les plans PIIA - Projet de construction de l'immeuble portant le numéro 5500, rue Notre-Dame Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Nicholas Caragianis, architecte, déposés et estampillés en date du 19 août 2024, par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction du bâtiment situé au 5500, rue Notre-Dame Ouest; à la condition suivante:

- Exiger, avant l'émission du permis de construction, une garantie financière de 20 000 \$ pour assurer la réalisation complète des travaux d'aménagement paysager.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.14 1244824013

Il est proposé par la conseillère Sigouin, appuyé par la conseillère Li, de réunir pour fins d'études les articles 40.15 et 40.16 de l'ordre du jour.

CA24 22 0243

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 2760, rue Reading

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA24 220210 adoptée le 14 août 2024;

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub, déposés et estampillés en date du 18 avril 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé au 2760, rue de Reading, à la condition suivante :

- Exiger une garantie financière conjointe de 30 000 \$ pour assurer la réalisation complète des travaux d'aménagement paysager incluant le dépôt d'un plan d'entretien des aménagements paysagers, avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1248504028

CA24 22 0244

Approuver les plans PIIA - Projet de transformation pour l'immeuble portant le numéro 927-933, rue Butler

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

D'abroger la résolution CA24 220211 adoptée le 14 août 2024;

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA22 22014), les plans d'architecture préparés par Atelier Chaloub, déposés et estampillés en date du 18 avril 2024 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction à des fins de transformation pour le bâtiment situé aux adresses 927 à 933, rue Butler, à la condition suivante :

- Exiger une garantie financière conjointe de 50 000 \$ pour assurer la réalisation complète de la stratégie de commémoration des travaux d'aménagement paysager incluant le dépôt d'un plan d'entretien des aménagements paysagers, avant l'émission du permis de construction.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.16 1248504029

CA24 22 0245

Nommer le directeur d'arrondissement par intérim, et ce, à compter du 13 septembre 2024

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Tan Shan Li, Anne-Marie Sigouin et Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De nommer Benoit Glorieux à titre de directeur d'arrondissement par intérim, à compter du 13 septembre 2024 et ce, jusqu'à la nomination d'un nouveau directeur d'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

50.01 1249405001

CA24 22 0246

Désigner le maire suppléant de l'arrondissement pour une période d'un mois, débutant le 10 septembre et se terminant le 15 octobre 2024

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De désigner la conseillère Tan Shan Li comme mairesse suppléante de l'arrondissement pour une période d'un mois, débutant le 10 septembre 2024 et se terminant le 15 octobre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

51.01 1247279004

CA24 22 0247

Déposer le rapport du maire des faits saillants des résultats financiers de l'exercice 2023 de l'arrondissement Sud-Ouest

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Tan Shan Li

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport du maire aux citoyens des faits saillants des résultats financiers 2023 de l'arrondissement du Sud-Ouest;

De décréter que le texte de ce rapport soit publié sur le site Internet et qu'il soit distribué de porte à porte à l'ensemble de l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
60.01 1247113001

Période de questions et d'informations réservée aux conseillers

Le maire et les membres du conseil souhaitent une retraite bien méritée au directeur d'arrondissement Sylvain Villeneuve et le remercient pour ses loyaux services rendus à la population montréalaise.

Monsieur Villeneuve remercie les membres du conseil et son comité de direction.

70.01

À 21 h 11, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

Benoit Dorais
Maire d'arrondissement

Sylvie Parent
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 15 octobre 2024.

Initiales Sylvie Parent